

ÉLECTRICITÉ | Quelques nouveautés pour le groupement d'achat en cette nouvelle année

Depuis sa création, plus de 250 communes adhèrent au groupement d'achat d'électricité. En janvier 2024, le deuxième marché de l'accord-cadre 2022-2025 est entré en vigueur et a pris effet dès le 1er janvier.

Pour rappel, le groupement d'achat du syndicat permet de négocier en amont les prix de l'électricité sur les marchés en regroupant les commandes, et ainsi d'optimiser les dépenses, de sécuriser et simplifier les démarches administratives, de prendre en charge les relations avec le fournisseur et de participer à la transition énergétique.

Ces dernières années, les trois lots définis étaient attribués à l'entreprise EDF. En 2024, pas de changement au niveau de la structure des trois lots, mais l'entrée d'un nouvel acteur. L'entreprise Total Energies a remporté le lot 3 qui correspond au lot Éclairage Public. Ce lot regroupe notamment les 188 communes adhérentes au service de la maintenance de l'éclairage public.

Une réunion d'information sous forme de webinaire sera organisée courant février et proposée à l'ensemble des membres.

Publié le 29 janvier 2024